

Annexe - Date d'entrée en vigueur du nouveau processus de gestion des retraites applicable aux fonctionnaires de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

	au 1er septembre 2018	au 1er septembre 2019	au 1er septembre 2020
Scolaire (académies d'affectation)	Besançon Caen Lyon Nancy-Metz Orléans-Tours Strasbourg Aix-Marseille Amiens Bordeaux Clermont-Ferrand Corse Dijon Limoges Montpellier Rennes Rouen	Administration centrale Créteil Grenoble Guadeloupe Guyane Lille Martinique Nantes Nice Paris Poitiers Reims La Réunion Toulouse Versailles Mayotte Nouvelle-Calédonie (01/02/2019) Polynésie française Wallis et Futuna	
Supérieur (académies des établissements d'affectation)	Toulouse Nancy-Metz Lille	Antilles Bordeaux (incluant l'université de La Rochelle) Caen Besançon (incluant Dijon) Reims Rouen Outre-mer	Ensemble des autres établissements d'enseignement supérieur